

Examen de l'audition précoce pour votre bébé

Le Programme d'Audition Précoce du BC Early Hearing Program (BCEHP) est un programme provincial d'examen de l'audition et d'intervention précoces.

Savoir que votre bébé a une bonne audition est important. Les bébés développent la parole et le langage dès leur naissance. Si votre bébé n'entend pas bien, cela pourrait causer des difficultés de développement des compétences langagières. Les examens de l'audition sur nouveaux-nés sont importants pour les familles, car il existe de nombreux recours si la perte auditive est décelée tôt dans la vie du bébé.

Pourquoi faire tester l'audition de mon bébé?

Environ 1 nouveau-né sur 300 naît avec une perte auditive. Les chiffres augmentent pour les bébés nécessitant des soins spéciaux à la naissance. Il est difficile de déceler qu'un nourrisson souffre de perte auditive, simplement en observant son comportement. Sans une évaluation précoce, plusieurs déficiences ne sont pas détectées. Même s'il n'y a aucun cas de perte auditive dans votre famille, il est important de faire vérifier l'audition de votre bébé. La plupart des bébés ayant une perte auditive naissent dans des familles sans historique de déficience auditive.

L'examen de l'audition de votre bébé.

Pendant votre séjour à l'hôpital, il vous sera offert de faire passer un examen de l'audition à votre bébé. Le test sera réalisé par un professionnel spécialisé en audition et formé par le BCEHP. Le test utilise des méthodes rapides, simples et sécuritaires pour vérifier l'audition de tous les bébés nouveaux-nés. Si votre bébé n'est pas testé à l'hôpital, l'examen de dépistage peut être organisé dans une clinique de l'ouïe du système de santé publique.

L'un des deux tests suivants sera utilisé : le test des Émissions Oto-acoustiques Automatisées (EOAA) ou le test des Potentiels Évoqués Auditifs du Tronc Cérébral Automatisés (PEATC). Pour les tests EOAA, un petit écouteur à embout souple est placé dans l'oreille externe du bébé, et des sons légers sont envoyés dans l'oreille. Lorsque l'oreille reçoit le son, la partie interne, appelée cochlée, produit une réponse qui est mesurée.

Le test PEATC utilise des écouteurs souples spécialement conçus pour les bébés. Ces écouteurs sont posés sur les oreilles du bébé et une série de déclics sont émis. Des petits capteurs sont placés sur le front, le cou et la joue ou l'épaule du bébé. Dans les deux tests, l'équipement auditif montre à quel point les oreilles du bébé réagissent bien aux sons.

L'EOAA prend seulement quelques minutes si l'enfant est calme ou endormi. Le test PEATC est plus long, généralement environ 30 minutes.



Les examens de l'audition sont-ils douloureux pour mon bébé?

Non, le test ne fait pas mal et n'est pas inconfortable. L'examen de l'audition se fait généralement lorsque votre bébé est endormi ou calme.

Quand aurai-je les résultats des examens de l'audition?

Les résultats vous seront donnés au moment du test de l'audition. Vous recevrez aussi de l'information à conserver chez vous, dont des numéros de téléphone à contacter si vous avez des questions.

Pourquoi certains bébés ont-ils besoin de deux tests d'audition?

Les résultats des premiers examens sont assez clairs chez la plupart des bébés; cependant, les réactions de certains bébés ne sont parfois pas suffisamment claires aux deux oreilles, et nécessitent un autre examen. Cela ne signifie pas forcément que votre bébé a une perte auditive.

Un autre examen peut être nécessaire pour les raisons suivantes:

- Votre bébé était agité au moment de l'examen.
- Il y avait des bruits de fond au moment où l'examen a été réalisé.
- Le bébé avait du liquide ou un blocage temporaires dans l'oreille après sa naissance. C'est assez commun et se règle généralement de soi-même.
- Le bébé peut avoir une perte auditive.

Mon bébé semble réagir aux sons. Le deuxième examen de l'audition de mon bébé est-il toujours nécessaire?

Même si la plupart des bébés ont des résultats clairs au second examen de l'audition, il est très important que votre bébé passe le deuxième examen. En effet, les bébés ayant une perte auditive réagiront tout de même à certains bruits. Si votre bébé a une perte auditive, il est important de la déceler le plus tôt possible.

Si les résultats du deuxième examen de l'audition ne sont pas clairs, cela signifie-t-il que mon bébé a probablement une perte auditive?

Si les résultats du deuxième examen ne sont pas clairs, un autre test approfondi de l'audition sera effectué par un audiologiste spécialisé formé par le BCEHP. Parmi les bébés dont les deuxièmes tests ne donnent pas de résultats clairs, environ un bébé sur 20 a une perte auditive dans une ou les deux oreilles.

Que signifie le « Passe » après un résultat d'examen?

Le « Passe » signifie que votre bébé a obtenu des résultats clairs pour les deux oreilles, et il est très peu probable qu'il ou elle ait une perte auditive. Cependant, les enfants peuvent développer une perte auditive plus tard dans leur enfance; il est donc très important que l'audition de votre enfant soit testée si vous avez le moindre doute.

Au moment de l'examen de l'audition, les bébés sont aussi testés pour d'autres facteurs pouvant les rendre susceptibles d'une perte auditive infantile dans le futur. Des tests de suivi supplémentaires seront recommandés, si l'un des facteurs de risques suivants est présent chez votre bébé:

- Un membre de la famille directe avec une perte auditive permanente dans l'enfance
- Palatoschisis (fissure de la voûte du palais)
- Certains syndromes
- Certains problèmes de santé précoces sérieux

Le meilleur moyen de s'assurer de la bonne audition de votre bébé est de vous présenter à toutes les séances de suivi.

D'autres programmes (par ex. la clinique de suivi en néo-natalité ou le programme de palatoschisis) peuvent demander des examens de l'audition pour votre bébé. Si vous êtes appelés pour un rendez-vous par plus d'un programme, veuillez informer votre prestataire de services. Vous n'avez généralement pas besoin de vous présenter aux deux rendez-vous s'ils sont rapprochés dans le temps.

Comment est partagée l'information relative à mon bébé?

Le Programme d'Audition Précoce de la C.-B. (BCEHP) est un service de l'Hôpital des enfants de la C.-B. (BC Children's Hospital) et de la Régie provinciale de la santé (PHSA). Afin de vous offrir de meilleurs services, le BCEHP pourrait avoir à partager l'information relative à votre enfant avec des professionnels intervenant auprès de votre famille dans le cadre du programme. Ces professionnels peuvent travailler dans d'autres hôpitaux, cliniques de l'ouïe, unités de santé, centres de développement de l'enfant, programmes d'intervention précoce, écoles, prématernelles et/ou garderies.

Les renseignements personnels sont recueillis suivant les règles de la *Loi sur la liberté d'information et protection de la vie privée de Colombie-Britannique* (BC Freedom of Information and Protection of Privacy Act). L'information est utilisée par le BCEHP pour nous aider à déterminer si nous répondons bien aux besoins des familles, comment nous pouvons améliorer nos programmes et services, et comment nous pouvons assurer des soins de qualité. L'information pourrait être utilisée à des fins de recherche, tel que prévu dans la *Loi sur la liberté d'information et protection de la vie privée de Colombie-Britannique*, section 35.

Pour plus d'information à propos de la collecte ou du partage d'information par le BCEHP, contactez la direction provinciale du programme au 250-519-5725 ou la personne responsable de la protection de la vie privée dans votre régie de santé locale.

Pour plus d'information au sujet du Programme d'Audition Précoce de la C.-B., visitez le site Web du BCEHP au www.phsa.ca/earlyhearing ou appelez au 1-866-612-2347

Coordonnées de la clinique de l'ouïe de la régie de la santé

BC Early Hearing Program Programme d'Audition Précoce de C.-B.

A service of BC Children's Hospital and the Provincial Health Services Authority
Un service de l'Hôpital pour enfants de la C.-B. et de la Régie provinciale de la santé

